



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 3 juillet 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 26

Date de la convocation :
27 juin 2024

Délibération n° DCM24-07-03P7

**Finances - Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
(F.D.A.J.) – Approbation de la convention de
délégation de gestion 2024 - Mandat donné au
Centre Communal d'Action Sociale**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé et Mme Claudine Soulairac, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Georges Elnecave, M. Jean François Faustin, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

M. Georges Elnecave à M. Michaël Deltour

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

M. Stéphane Garcia à M. Patrick Javourey

Mme Hélène Cinési à Mme Elisabeth Blanquet

M. Franck Rugani à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Louise Jaber

Depuis 1988, le Département de l'Hérault administre le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, âgés de 18 à 25 ans révolus, en situation de précarité.

La gestion du FDAJ pouvant être déléguée, la ville de Clermont l'Hérault conventionne depuis la création de ce fonds avec le Département pour en assurer la gestion sur son territoire.

A ce titre, la Commune, dans le cadre de la convention précitée, donne mandat au CCAS pour mettre en œuvre le dispositif sur le plan social, administratif et financier.

Le Département souhaitant reconduire cette action pour l'année 2024, il est proposé d'accepter cette délégation en approuvant la convention ci-jointe qui précise les modalités d'intervention et notamment les principes :

- d'une gestion déléguée du FDAJ à la commune de Clermont l'Hérault exclusivement pour le périmètre de son territoire,

- d'une contribution de la Commune de 1 750 €, le Département contribuant à hauteur de 3 500 € pour l'année 2024 (contributions identiques à celles de l'an passé),
- d'une convention conclue pour l'année 2024 à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre prochain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de délégation de gestion 2024 (ci-jointe) à intervenir avec le Département de l'Hérault pour la gestion du FDAJ au titre de l'année 2024,
- de dire que la contribution de la Commune sera d'un montant de 1 750 € au titre de l'année 2024,
- de donner mandat au CCAS de Clermont l'Hérault pour mettre en œuvre sur le plan social, administratif et financier les obligations contractées par la Commune au titre de la convention précitée et recevoir les contreparties correspondantes,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté devant la commission « Ressources et moyens » en date du 19 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de délégation de gestion 2024 (ci-jointe) à intervenir avec le Département de l'Hérault pour la gestion du FDAJ au titre de l'année 2024,

DIT que la contribution de la Commune sera d'un montant de 1 750 € au titre de l'année 2024,

DECIDE de donner mandat au CCAS de Clermont l'Hérault pour mettre en œuvre sur le plan social, administratif et financier les obligations contractées par la Commune au titre de la convention précitée et recevoir les contreparties correspondantes,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE